



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-093

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2021

Sommaire

DJSCS / Emploi Formation Examen

971-2021-03-31-00009 - Arrêté du 31 mars 2021 modifiant l'arrêté du 12 mars 2021 portant désignation des membres du jury pour la validation des acquis d'expérience en vue de l'obtention du diplôme d'État d'assistant de service social DEASS (2 pages)

Page 3

DJSCS

971-2021-03-31-00009

Arrêté du 31 mars 2021 modifiant l'arrêté du 12 mars 2021 portant désignation des membres du jury pour la validation des acquis d'expérience en vue de l'obtention du diplôme d'État d'assistant de service social DEASS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la cohésion sociale

ARRETE du 31 mars 2021 modifiant l'arrêté du 12 mars 2021 portant désignation des membres du jury pour la Validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS).

Session d'avril 2021

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 411-1 et R. 451-34 à 451-35
- Vu** le décret n° 2004-533 du 11 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, et à l'exercice de la profession d'assistant de service social, notamment les articles 1, 6, 7, 9 et 16 ;
- Vu** le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - M. ROCHATTE Alexandre ;
- Vu** Arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social notamment les articles 13 et 14 ;
- Vu** L'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social modifié art 11-1 ;
- Vu** l'arrêté du 25 janvier 2019 modifiant certaines dispositions des arrêtés relatifs aux diplômes d'Etat de travail social en ce qui concerne la validation des acquis de l'expérience ;
- Vu** l'arrêté du 14 janvier 2021 portant nomination de Madame Marie-Christine LE NAOUR, dans l'emploi d'intérimaire de la Direction de la cohésion sociale de Guadeloupe à compter du 1er janvier 2021;

Considérant la date de validation d'acquis d'expérience fixée le 20 avril 2021;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

Arrête

Article 1. – l'article 1. de l'arrêté du 12 mars 2021 nommant le jury pour la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'assistant de service social, session du mois d'avril 2021, est modifié comme suit :

Formateur issu des établissements de formation préparant au diplôme d'Etat d'assistant de service social ;

- Monsieur Raphaël LAVIOLETTE, Directeur pédagogique du centre de Formation Form'action,

Le reste sans changement

Article 2 : – Le secrétaire générale de la préfecture, la directrice par intérim de la cohésion sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Basse-Terre, le 31 mars 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice par intérim**



Marie-Christine LE NAOUR

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Au 1er janvier, les Directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) se transforment : Les Directions de la cohésion sociale (DCS) assurent les missions précédemment exercées par les DJSCS dans les domaines de la cohésion sociale, y compris dans les champs de la formation et de la certification des professions*